



**GONNEVILLE
SUR HONFLEUR**

N° 2026-09 VOI

Arrêté

Le maire de Gonnevillle-sur-Honfleur :

Vu le code général des collectivités territoriales (article L2212-2)

Vu la demande de l'entreprise SAUR

ZAC Object'Ifs Sud 661 Boulevard Charles Cros 14123 IFS

Sébastien HETTIET Responsable service travaux +33 6 30 13 75 89

De demande d'intervenir Sente de Prêtrévillle pour le raccordement à l'assainissement de la propriété de M. LEFEVRE Denis - à partir du 16/03 pour deux jours

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise est autorisée à intervenir sur la commune à bloquer la circulation le temps strictement nécessaire et mettre en place la déviation et des panneaux de signalisation

Article 2

L'entreprise est autorisée à procéder à une traversée de route, à procéder au compactage maximum des terres avant le dépôt de l'enrobé.

En cas d'affaissement, la commune se verra contrainte de rappeler l'entreprise.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant du centre de Secours, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Gonneville/Honfleur le 16/03/2026

Le Maire, Christian Minot



Mairie

3 rue du Nouveau Monde

14600 Gonnevillle-sur-Honfleur